



Commentaires sur le budget 2019

Compte de fonctionnement

Récapitulation

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2017 SOLDE	BUDGET 2018 SOLDE	BUDGET 2019		SOLDE
			CHARGES	REVENUS	
1. Administration générale	185'262.15	189'000.00	261'100.00	-66'250.00	194'850.00
2. Travaux publics	41'978.70	68'100.00	171'000.00	-103'700.00	67'300.00
3. Aff. juridiques, police, militaires	1'837.20	1'800.00	3'750.00	-1'850.00	1'900.00
4. Hygiène publique	4'494.00	4'450.00	4'450.00	0.00	4'450.00
5. Instruction, formation, culture	750'298.25	745'500.00	770'850.00	-7'800.00	763'050.00
6. Aide sociale et santé publique	369'854.45	406'130.00	443'630.00	-8'300.00	435'330.00
7. Economie publique	22'564.75	22'850.00	22'850.00	0.00	22'850.00
8. Finances	70'392.40	145'870.00	278'400.00	-201'650.00	76'750.00
9. Impositions	-1'458'784.60	-1'561'800.00	35'000.00	-1'578'500.00	-1'543'500.00
10. Services communaux	0.00	0.00	585'700.00	-585'700.00	0.00
Totaux			2'576'730.00	2'553'750.00	
RESULTAT	-12'102.70	21'900.00			22'980.00

1. Autorités, administration générale

Personnel et charges sociales : Selon l'échelle des traitements, le personnel communal a droit à une annuité supplémentaire en 2019. La part des charges à l'AVS augmente en raison des indemnités touchées par les membres du Conseil communal et soumis à cotisations. Elles sont assumées entièrement par la commune.

Frais administratifs : L'entrée en vigueur du nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2) a été reportée au 01.01.2020. La mise en place doit être effectuée en 2019 afin de pouvoir préparer le budget 2020. Les coûts de cette application ainsi que l'assistance à la formation sont estimés à Fr. 8'000.00. Les contrats d'assurances RC, choses et protection juridique ont dû être renouvelés. L'augmentation des primes se monte à Fr. 500.00 au total.

Bâtiments administratifs : Aucun investissement majeur n'est prévu pour le bâtiment de l'administration communal.

Produit des émoluments : Le produit des émoluments est estimé à Fr. 4'900.00.

L'excédent de charges du compte « Autorités-Administration générale » se monte à Fr. 194'850.00.

2. Travaux publics, aménagement

Entretien des routes : L'engagement d'un préapprenti pour le service de la voirie occasionne une dépense supplémentaire de Fr. 2'800.00. Les frais pour l'entretien ordinaire du réseau des routes communales sont évalués à Fr. 15'000.00. Pour 2019 également, un supplément de Fr. 25'000.00 est prévu au titre de participation communale à la poursuite de la réfection de la route des Montbovats effectuée par le Canton. Les frais de déneigement confiés à des entreprises privées s'élèvent à Fr. 16'000.00. L'imputation des traitements du personnel de voirie dans les différents services communaux sont estimés à Fr. 54'800.00.

Eclairage public : Suite aux travaux d'assainissement de l'éclairage public, la consommation d'énergie a été stable à 57'000 kWh pour 2018. La redevance versée par les BKW s'élève à Fr. 26'000.00.

Cadastre : Les frais pour la mise à jour des documents cadastraux ainsi que pour la mensuration cadastrale de même que les contributions des propriétaires fonciers laisse apparaître un bonus de Fr. 12'300.00, identique à 2018.

L'excédent de charges du compte « Travaux publics-Aménagement » se monte à Fr. 67'300.00.

3. Police, militaire, défense civile

Protection civile : Suite à la réorganisation de la Protection civile, notre participation aux frais cantonaux se monte à Fr. 3.00 par habitant. Cette somme est prélevée sur le fonds de réserve.

L'excédent de charges du compte « Police-militaire-défense civile » se monte à Fr. 1'900.00.

4. Hygiène publique

Arrondissements de sépulture : La contribution pour l'Arrondissement de Montfaucon s'élève à Fr. 4'150.00. Celle pour l'Arrondissement de St-Brais à Fr. 300.00.

L'excédent de charges du compte « Hygiène publique » se monte à Fr. 4'450.00.

5. Instruction, formation et culture

Ecole primaire : La mise en place au 01.08.2018 du nouveau cercle scolaire avec les communes de St-Brais – Le Bémont – Les Enfers occasionnent plusieurs changements au niveau des frais scolaires. D'entente entre les 4 communes, les coûts des transports scolaires sont entièrement pris en charge par Montfaucon. Par contre, tous les frais liés à l'enseignement sont pris en charge par la commune du Bémont. Celle-ci paiera donc toutes les factures du cercle et établira un décompte des frais en fonction du nombre d'élèves pour chaque commune. A ce titre, les frais de transport sont estimés à Fr. 185'000.00 et la part des écolages à Fr. 23'000.00.

Bâtiments et place d'école : Le traitement de la concierge du complexe scolaire est estimé à Fr. 24'000.00, y compris les indemnités pour le contrôle de la remise des locaux lors de locations. Les frais pour la consommation d'énergie de l'école et de la salle de spectacles sont estimés à Fr. 5'700.00. Ceux pour le chauffage à Fr. 9'000.00. Les différents frais d'entretien du complexe scolaire sont évalués à Fr. 11'000.00.

Ecole secondaire : Les frais d'écolages pour l'école secondaire des Breuleux sont inchangés à Fr. 62'000.00.

Ecole enfantine : Les écolages seront déterminés de la même manière que ceux de l'école primaire.

Répartition des charges, formation, culture : Les charges liées à l'enseignement totalisent Fr. 420'000.00 après déduction des frais de transports scolaires qui sont admis à la répartition des charges. Ces frais augmentent de Fr. 35.00 par habitant pour 2019. Les frais de stationnement du Bibliobus s'élèvent à Fr. 5'300.00 par année.

L'excédent de charges du compte « Instruction-formation-culture » se monte à Fr. 763'050.00.

6. Aide sociale et santé publique

Aide sociale : Les dépenses prévues pour les bénéficiaires de l'aide sociale se montent à Fr. 25'000.00.

Actions spéciales : La vente des cerises, pruneaux, pommes et p.d.t. laisse un produit de Fr. 500.00.

Répartition des charges de l'aide sociale : En raison de la diminution des prestations d'assistance sociale versées en 2018 et d'un remboursement sur des années antérieures, notre participation à la répartition des charges augmente à Fr. 208'000.00.

Participation communale aux PC et caisse-maladie : La participation de la commune aux frais des prestations complémentaires à l'AVS et AI ainsi qu'à la réduction des primes de l'assurance-maladie se monte à Fr. 175'000.00, inchangée par rapport à 2018.

Office du chômage : Notre participation aux mesures cantonales en faveur des chômeurs en fin de droit, mesures contre le chômage et alimentation du fonds cantonal pour l'emploi est estimée à Fr. 16'000.00.

Office du logement : Les subventions pour la création de nouveaux logements sont estimées à Fr. 7'500.00. Depuis l'entrée en vigueur du règlement le 01.01.2008, la commune a déjà versé près de Fr. 205'000.00 de subventions.

L'excédent de charges du compte « Aide sociale-santé publique » se monte à Fr. 435'330.00.

7. Economie publique

Tourisme : La contribution à la Société d'Embellissement s'élève à Fr. 6'000.00. Les contributions en faveur du Parc du Doubs et de Jura Tourisme se montent à Fr. 3.00 par habitant. Notre participation à la répartition des charges liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les transports publics est estimée à Fr. 9'500.00. La contribution aux frais de fonctionnement du Centre de déchets carnés s'élève à Fr. 2'500.00.

L'excédent de charges du compte « Economie publique » se monte à Fr. 22'850.00.

8. Finances

Intérêts : Les intérêts des dettes sans celles des services communaux totalisent Fr. 35'550.00.

Amortissements, réserves : Les amortissements des dettes se montent à Fr. 100'000.00.

Charges d'immeubles : La rénovation de l'abri de bus à la Route de Péchillard est estimée à Fr. 3'000.00. Une balançoire à la place de jeux vers l'église est en mauvais état. Son remplacement coûte Fr. 7'000.00.

Pâturages : Le budget des pâturages de Montfaucon prévoit un prélèvement de Fr. 7'300.00 sur le Fonds de réserve. Celui de Montfaverhier prévoit un versement de Fr. 2'750.00 sur le Fonds de réserve.

Subventions et contributions : Notre participation au Syndicat GLM reste fixée à Fr. 5'000.00. Celle à la Paroisse catholique est de Fr. 2'800.00 et celle au Centre de Loisirs des Franches-Montagnes se chiffre à Fr. 33'000.00.

Rendement des immeubles : Le rendement total des immeubles accuse une diminution de Fr. 24'800.00 et n'est plus que de Fr. 1'050.00. Cet état de fait est dû au marché du bois qui est très difficile actuellement. En effet, le compte forestier prévoit un déficit de Fr. 18'900.00 alors que pour 2018, il était prévu un excédent de Fr. 5'900.00.

Prélèvements, réserves, provisions : Il est prévu d'effectuer un prélèvement de Fr. 100'000.00 dans la réserve « péréquation financière » faite en 2013 en raison du déficit budgétaire pressenti. Un autre prélèvement de Fr. 3'700.00 servira à financer une partie du remplacement de la balançoire à la place de jeux vers l'église.

L'excédent de charges du compte « Finances » se monte à Fr. 76'750.00.

9. Impositions

Les rentrées fiscales totalisent un montant global de Fr. 1'543'500.00. Elles se répartissent comme suit :

- Personnes physiques	Fr. 1'080'000.00
- Impôts à la source	Fr. 5'000.00
- Impôts des frontaliers	Fr. 40'000.00
- Personnes morales	Fr. 22'700.00
- Taxes immobilières	Fr. 114'000.00
- Variation des années antérieures	Fr. 32'000.00
- Partages d'impôts	Fr. 1'000.00
- Eliminations et corrections	Fr. ./ 30'000.00
- Gains en capital et immobiliers	Fr. 30'000.00
- Taxes des chiens	Fr. 3'000.00
- Taxes de séjour	Fr. 25'500.00
- Péréquation financière	Fr. 220'300.00

A relever que la contribution en matière de péréquation financière diminue de Fr. 34'200.00 par rapport à 2018.

L'excédent de produits du compte « Impositions » se monte à Fr. 1'543'500.00.

10. Services communaux

Ordures : L'achat d'un système de concassage du verre est prévu pour Fr. 8'600.00. Les frais pour l'incinération et le transport des déchets sont estimés à Fr. 45'000.00 ; ceux pour l'élimination du verre, du carton et des cassons à Fr. 16'000.00. La contribution au fonds cantonal des déchets est de Fr. 2'500.00. L'imputation des traitements du personnel s'élève à Fr. 14'500.00. Le compte boucle par un prélèvement de Fr. 5'850.00 sur le fonds de réserve.

Service du Feu : Le service du feu boucle à l'équilibre avec un total de charges et de produits de Fr. 25'500.00.

STEP : L'achat de matériel courant et l'entretien des installations se chiffrent à Fr. 17'000.00. Les charges principales sont l'énergie Fr. 18'000.00, les primes d'assurances Fr. 4'100.00, l'élimination des boues et les analyses Fr. 6'500.00, la taxe fédérale sur les eaux usées Fr. 4'000.00, l'attribution au Fonds de renouvellement des installations Fr. 5'000.00 et l'imputation des traitements du personnel Fr. 48'000.00. Concernant les produits, il s'agit des taxes d'épuration pour Fr. 82'000.00. En vue des travaux d'épuration du hameau des Sairains, il est prévu de procéder à la facturation des taxes de raccordement pour les propriétaires concernés. Celles-ci sont estimées à Fr. 40'000.00 qui seront versées directement en diminution de l'emprunt. Les taxes de raccordement pour les particuliers encore en cours pour Montfaucon se chiffrent à Fr. 20'000.00. Les recettes pour les boues amenées à la STEP par les particuliers sont estimées à Fr. 7'000.00. Le compte de la STEP boucle par un versement de Fr. 3'400.00 au fonds de réserve.

Eaux : L'achat d'eau au SEF est estimé à Fr. 133'000.00. L'entretien des installations et des réservoirs à Fr. 24'000.00. Les intérêts et amortissements des dettes totalisent Fr. 15'800.00. L'établissement du Plan général d'alimentation en eau potable (PGA), exigé par les dispositions légales, est estimé à Fr. 20'000.00. L'imputation des traitements du personnel s'élève à Fr. 14'000.00. Le produit de la fourniture de l'eau se monte à Fr. 220'000.00, celui de la taxe des compteurs d'eau à Fr. 5'500.00. Le dédommagement pour l'eau des pâturages se monte à Fr. 4'500.00. Le compte boucle par un versement de Fr. 17'000.00 au fonds de réserve.

Forêts : Au vu de la situation très difficile sur le marché du bois, les coupes prévues cette année ont été reportées en 2019. De plus, les prix diminuent en raison d'un marché engorgé. Le compte des forêts prévoit ainsi un déficit de Fr. 18'900.00. Ce montant doit être mis en charge du compte de fonctionnement.

Compte des investissements

Les investissements prévus concernent les travaux d'épuration du hameau des Sairains.

Endettement

Au 31 décembre 2017, l'endettement communal brut s'élevait à Fr. 4'120'032.65, en diminution de Fr. 89'962.85 par rapport à 2016. Cela représente une dette par habitant de Fr. 6'613.00. L'endettement communal net était de Fr. 2'536'780.54, soit Fr. 4'072.00 par habitant.

LE CONSEIL COMMUNAL